

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woèvre

**DELIBERATION du
Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20241205_011

Objet : Développement économique – Attribution de subventions – Aides directes aux entreprises de proximité

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à vingt heures, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle de Fresnes en Woèvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 novembre 2024

Etaient présents (33) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.
François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Mickael WANHAMM ; Jean-Luc PIERRE (P) ; Martine WINGER-GALTIÉ ; Alain BRIZION ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christophe JOB ; Jérôme STEIN ; Danielle LEPRINCE ; Michel MAZZOLA ; Alain LABISSY ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Audrey OLLINGER ; Michel DOLADILLE (P) ; Mickael ADAM (P) ; Christian GIANNINI (P) ; Marie-Astrid STRAUSS (P) ; Henri HUYNEN ; Yves BRIZION ; Daniel BRETON ; Rémy MICHEL ; Frédéric THIRY ; Cyril WARIN ; Stéphanie PERIN ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE

Absents ayant donné pouvoir (8) : Franck LEGRAND donne pouvoir à Didier ALEXANDRE ; Jean-Marie LIGNOT donne pouvoir à Jean-Paul BOLOT ; Claude JAMIN donne pouvoir à Christian GIANNINI ; Christelle ALEXANDRE donne pouvoir à Michel MARCHAND ; Alain LAMBERT donne pouvoir à Michel DOLADILLE ; Raphael MARCHITTI donne pouvoir à Mickael ADAM ; Sylvie STRAUSS donne pouvoir à Marie-Astrid STRAUSS ; Anne CORCELLUT donne pouvoir à Jean-Luc PIERRE.

Absents excusés (2) ; Samuel BORTOT ; Jérôme AUBRY.

Absents (4) : Sylvie PARIS ; Roger FABE ; Laurent JOYEUX ; Jean-François MANGIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté.

M. Xavier PIERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 publié au JOUE du 15 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°20240404-001 du Conseil Communautaire approuvant le Règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de proximité de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes ;

VU la délibération n°20240627-004 du Conseil Communautaire approuvant la modification du Règlement d'attribution des aides directes aux entreprises de proximité de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes ;

VU la Convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes dans le champ des aides aux entreprises : délégation et/ou co-financement, approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

Territoire de Fresnes le 27/06/2024 et par la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est le 20/09/2024 ;

CONSIDERANT les demandes d'aides adressées par les entreprises à la Communauté de Communes ;

Sur proposition de la Commission Développement, Économie et Services réunie le 19/11/2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 11 2024,

Au regard des règles qui encadrent le dispositif communautaire d'aides directes aux entreprises de proximité, les dossiers suivants sont soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue de l'attribution d'une subvention :

Nom de l'entreprise	Porteur de projet	Projet	Type d'aide	Subvention proposée
LES ÉCURIES DE BONZÉE	Charline JACQUES Jimmy POLETTI	Sécurisation du manège, matériel d'obstacles, création Club House (PMR)	Investissement / Modernisation	4 000 € (20 % de 20 000 €)
LA VIDA LOCALE	Mélody PHILIPPE Stéphane CHAMPIN	Aménagement des locaux d'accueil et acquisition de matériel professionnel	Création / reprise	514 € (20 % de 2 570 €)
PARANT ÉLECTRONIQUE	Philippe PARANT	Acquisition de matériel de livraison et d'outils professionnels	Investissement / Modernisation	1 390 € (20 % de 6 951 €)

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (33 voix pour + 8 pouvoirs pour).

- **DE VALIDER** l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- **DE MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.